

APPEL À CONTRIBUTION

Langues romanes (mises) en danger. Du domaine rhéto-roman à l'espace occitano-catalan

Langues en danger ou langues *mises* en danger? La nuance est subtile, mais en anglais, l'expression *endangered languages* semble davantage suggérer le fait qu'à l'origine de l'extinction de certaines langues il y a une *action*, que l'essor ou le déclin de telle ou telle langue est induit par des *acteurs* sociaux, par diverses politiques économiques ou linguistiques. En français, avec le concept de 'langues en danger' (d'extinction), la perspective est quelque peu différente, comme si les collectivités locutrices étaient des entités passives, amenées à subir inexorablement l'effacement de leur langue.

Le prochain numéro de la *Revue transatlantique d'études suisses* (RTÉS) vise à comparer des communautés linguistiques minoritaires romanes aux trajectoires très contrastées, dans un espace allant des vallées rhéto-romanes à l'espace occitano-catalan (voir détails p. 2). Cela peut concerner de 'grandes langues' (au vu de leur nombre de locuteurs) en situation minoritaire (français en Italie/Val d'Aoste, italien en Suisse), des 'langues intermédiaires' (catalan, occitan) dont le statut historique est concurrencé par celui des 'grandes langues' (espagnol-français-italien), mais aussi de langues minorisées devenues 'périphériques' ou 'à enclaver' (romanche, ladin, frioulan, francoprovençal, corse), dont les locuteurs voient leur nombre décliner et réagissent à la *mise en danger* de leur langue par différentes stratégies – y compris en intériorisant la domination linguistique.

Nous sollicitons des contributions qui explorent les réalités sociolinguistiques, politiques, culturelles et artistiques en vigueur dans les communautés de langues minoritaires/minorisées concernées. Elles peuvent ainsi mettre en avant l'agentivité des différents acteurs sociaux, ainsi que le degré de 'menace' (objectif ou perçu subjectivement) qui plane sur la pérennité des langues et sur l'autonomie de groupes linguistiques qui ne disposent pas toujours d'un vaste réseau d'institutions susceptibles de les protéger.

Votre proposition, avec votre nom et courriel, votre institution d'attache, un **titre** et un **résumé (350 mots max.)**, doit être adressée d'ici le **1^{er} octobre 2024** à ces deux adresses :

manuel.meune@umontreal.ca / natalia.bichurina@sorbonne-nouvelle.fr

Les textes peuvent traiter des **aspects suivants** (liste non limitative):

- 1) les **POLITIQUES LINGUISTIQUES** (scolaires, culturelles) locales, régionales ou nationales, leur impact sur les communautés (degré d'adhésion ou de rejet);
- 2) les **PRATIQUES LINGUISTIQUES** des locuteurs (plurilinguisme, diglossie), les stratégies identitaires visant à faire coïncider les habitudes individuelles et les injonctions collectives;
- 3) les **REPRÉSENTATIONS LINGUISTIQUES** en vigueur; le discours sur la langue/la communauté de locuteurs (dans la perspective des minoritaires comme des minoritaires)

Langues de rédaction : français / allemand / italien / anglais.

Longueur = 50 000 signes (en cas d'acceptation, des consignes précises vous seront envoyées).

Calendrier = 1^{er} octobre 2024 = date limite des propositions;

15 novembre 2024 = réponses;

1^{er} mars 2025 = date limite de remise de textes, puis double évaluation;

novembre 2025 = parution, après validation-révision des textes acceptés.

Contexte / Espace concerné (Suisse, Sud de la France, Nord/Nord-ouest de l'Italie, Pays catalans)

La Suisse abrite sur son sol une grande variété de langues romanes, relevant du groupe occidental (langues d'oïl/français, francoprovençal, romanche, dialectes gallo-italiens) et du groupe méridional (italien standard). Elle partage cette situation avec la France, où la langue romane méridionale qu'est le corse s'ajoute aux nombreuses langues romanes occidentales du continent (français, occitan, catalan, francoprovençal, dialectes ligures à l'est de Nice).

Au-delà du caractère arbitraire du classement traditionnel des langues dans l'espace roman occidental-méridional, leur grande diversité est souvent méconnue. On sait le caractère ultradominant des langues associées à la construction d'États-nations (France, Italie, Espagne) ayant longtemps fait de l'unification linguistique leur cheval de bataille, maintenant les autres langues en état de fragilité. Les 'langues intermédiaires' que sont l'occitan et le catalan, historiquement liés, bénéficient d'un passé prestigieux, mais l'évolution historique ne leur a pas permis d'échapper à la concurrence des langues nationales voisines. Si le catalan jouit d'un statut assez stable en Andorre et en Espagne, dans la Généralité de Catalogne (dont la nationalité distincte est reconnue), il en va autrement dans la Communauté valencienne ou aux Baléares et, a fortiori, en France (Roussillon), où son existence n'est reconnue que de façon minimale.

Quant à l'occitan, c'est ironiquement dans un micro-territoire situé en Catalogne (le Val d'Aran) qu'il semble jouir de la plus grande protection. En France, l'espace occitanophone, jadis immense, se réduit à un ensemble de 'niches' (familiales, médiatiques, scolaires, etc.) où il a encore droit à une certaine visibilité/audibilité – ce dernier point s'appliquant aussi au corse, dont le recul est largement lié aux excès du centralisme français. Dans l'extrême ouest de l'Italie, l'occitan a toutefois connu un regain d'intérêt, sinon de vitalité, dans le sillage de la loi nationale 482 (1999) qui protège les minorités linguistiques – même lorsqu'elles se réduisent à quelques enclaves et que le principe d'auto-déclaration à la base de la loi produit un décalage entre les communes reconnues comme occitanes par la loi et celles qui le pratiquent de fait.

À l'autre bout de l'Arc alpin, les langues rhéto-romanes sont également marquées par une grande disparité de statuts. Le romanche, dont l'existence est largement connue hors de Suisse puisqu'il est devenu une icône du plurilinguisme et du *nation branding* helvétique, jouit d'une réelle protection – qui ne garantit certes pas la pérennisation de ses cinq variétés principales. À l'instar de l'occitan (aranais) en Catalogne, le ladin jouit d'un grand dynamisme dans la Province autonome de Bozen/Bozano, où les Sud-Tyroliens germanophones, localement majoritaires, sont ultra-minoritaires en Italie. Mais son statut est beaucoup plus précaire dans la Province autonome du Trentin, et davantage encore en Vénétie. En Frioul-Vénétie julienne, le frioulan, troisième langue du groupe rhéto-roman, offre également des visages contrastés.

Enfin, à l'extrémité du continuum linguistique roman (en termes de nombre de locuteurs ou de prestige historique), on trouve le francoprovençal, dernière langue romane à avoir été identifiée (1874), par détachement de l'ensemble gallo-roman septentrional (oïl) et méridional (oc). Son existence de langue romane distincte n'est plus en doute, mais le caractère peu pratique du glottonyme (aussi ambigu que le serait 'luso-catalan' pour désigner l'espagnol) limite la conscience de l'existence même de cette langue (et donc de sa vitalité/revitalisation possible) – langue que ses locuteurs, en Suisse, en France comme en Italie, continuent du reste d'appeler 'patois'.

**Revue transatlantique
d'études suisses**

<https://llm.umontreal.ca/recherche/publications/>

Fondée en 2011, animée par un comité de lecture international et ancrée au sein du Département de littérature et de langues du monde de l'Université de Montréal, la RTÉS propose des contributions relevant de disciplines variées (études littéraires/culturelles, (socio)linguistiques, histoire, science politique, traductologie, etc.). Elle a pour vocation de susciter un débat interdisciplinaire sur la Suisse, tout en adoptant une perspective comparative (transatlantique, transeuropéenne, etc.). Chaque numéro est consacré à un thème particulier.